

Outils numériques et conditions de travail (point 7)

Avis n°1

Le changement d'interface du cahier de textes numérique de l'ENT a été brutalement modifié, du jour au lendemain, sans que les utilisateurs en soient avertis. Le CHSCTA demande que toute modification importante des outils numériques soit programmée et présentée suffisamment à l'avance pour éviter de déstabiliser les personnels. Le CHSCTA préconise, par ailleurs, d'éviter toute modification importante et intempestive des outils en cours d'année scolaire.

Visite des AESH du PIAL de Fumay (point 3)

Avis n°2

Le CHSCTA demande à être informé des préconisations retenues et des actions mises en œuvre, suite à la visite des AESH du PIAL de Fumay. Un premier bilan devra être présenté au CHSCTA du premier trimestre 2022-23.

Avis n°3

Le CHSCTA demande à être informé des raisons pour lesquelles certaines préconisations rédigées dans le rapport de visite des AESH du PIAL de Fumay n'ont pas été retenues.

Avis n°4

Ayant constaté au cours de la visite du PIAL de Fumay un facteur important de RPS, les membres du CHSCTA demandent pour les personnels AESH une formation initiale et continue qui soit mieux adaptée à leur poste de travail et à l'évolution de celui-ci.

Avis n°5

Les membres du CHSCTA demandent, conformément aux objectifs des entretiens périodiques réglementaires, que les personnels AESH soient consultés annuellement sur leurs besoins de formation afin d'établir des actions de formation qui correspondent aux nécessités de leur travail quotidien.

Avis n°6

Les membres du CHSCTA demandent la mise en place d'espaces d'échanges régulés entre les personnels AESH afin de permettre les échanges de pratiques et d'éviter leur isolement.

Avis n°7

Les membres du CHSCTA demandent à ce qu'une information claire et mise à jour soit donnée aux personnels AESH sur leurs droits et leurs interlocuteurs.

Avis n°8

La situation présente amenant à un morcellement et une baisse des prises en charges des notifications MDPH qui déstabilisent les accompagnants comme les élèves, les membres du CHSCTA exigent que les PIAL soient dotés des moyens suffisants pour assurer les remplacements des AESH absents et la prise en charge de tous les élèves à la hauteur des notifications émises.

Plan égalité professionnelle femme-homme (point 5)

Avis n°9

Les missions du référent VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) désigné par le CHSCTA doivent être définies ainsi que la formation et les moyens associés à ces missions.

Bilan des saisies des registres SST (point 9)

Avis n°10

Le CHSCTA demande à ce que les signalements dans le registre SST et les réponses apportées soient accessibles à l'ensemble des personnels du site concerné comme cela était le cas avant la numérisation de ces registres.